

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 11 février 2022

Intervention de Nicolas LACOMBE, 1^{er} vice-président, représentant la présidente Sophie BORDERIE

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,
Chers internautes

Je profite de cette séance publique pour féliciter Gérard DAULHAC, Directeur général adjoint des Solidarités territoriales, éducatives et sportives pour sa récente nomination dans l'Ordre des Palmes académiques. Cette distinction récompense un engagement de longue date en faveur de l'éducation, de notre jeunesse et de son épanouissement.

Mes remerciements les plus appuyés vont également à Cécile INSERRA, Directrice générale adjointe des Ressources humaines et de la modernisation de l'administration qui participe aujourd'hui à sa dernière session du Conseil départemental. Mme INSERRA rejoint, en effet, Val de Garonne Agglomération en tant que Directrice générale des services. Je tiens à saluer son engagement sans faille à nos côtés depuis 14 ans, d'abord comme Directrice de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement puis Directrice générale adjointe Modernisation, Développement durable, Transversalité et Evaluation des politiques et enfin DGA en charge des Ressources humaines et de la Modernisation de l'administration. Adjointe au DGS depuis 2014, Cécile a également assumé l'intérim des fonctions de DGS à deux reprises en 2015 et 2021. En votre nom à tous, je lui exprime notre reconnaissance pour le travail accompli au sein de notre collectivité et je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles attributions.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de revenir sur plusieurs sujets importants qui ont émaillé l'actualité ces derniers jours.

Tout d'abord, la loi dite 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et Simplification) votée après de longues semaines de tergiversations et de négociations plus ou moins heureuses.

Le Gouvernement avait présenté ce texte comme une nouvelle étape décisive dans le nécessaire processus de renforcement de la décentralisation. Le moins que l'on puisse dire

c'est que le résultat est loin de l'ambition affichée initialement. Plusieurs Présidents de Département et observateurs politiques l'ont qualifiée de « loi épicerie » tant ce texte est un catalogue de mesures sans cohérence ni ligne de forces, même si certaines peuvent trouver une utilité, sous réserve de précisions quant à leurs modalités d'application.

Quelques dispositions intéressent effectivement les Départements, en matière de politique du logement, d'habitat inclusif, de transferts de voirie nationale, ce point ayant engendré d'importants débats, de biodiversité, de santé avec l'ouverture nécessaire et attendue de la gouvernance des ARS aux collectivités locales, de cohésion sociale avec la possibilité d'expérimenter la recentralisation du RSA, et le renforcement de l'intervention des Départements en matière d'insertion des personnes en situation de handicap. Des avancées sont à noter en matière d'éducation avec le transfert de l'autorité fonctionnelle des gestionnaires aux collectivités locales ; en ce qui concerne le transfert de la médecine scolaire, un rapport spécifique sera réalisé et remis dans les 6 prochains mois.

Mais globalement, c'est une loi taillée sur mesure pour les communes et les Régions ; une loi qui n'est pas à la hauteur des attentes exprimées à de nombreuses reprises par les associations d'élus toutes sensibilités confondues.

Je le dis ici avec force de conviction, le Département c'est la collectivité de proximité par excellence, c'est la collectivité du dernier mètre, le Département c'est une collectivité d'avenir en laquelle nos concitoyens ont confiance. Nous attendions de l'audace et nous avons eu de l'eau tiède ! Dont acte.

Le département c'est également la collectivité garante des solidarités sociales et territoriales. C'est pourquoi les récentes révélations sur le fonctionnement des EHPAD privés gérés par le groupe Orpéa sont scandaleuses et révoltantes. Mettre en œuvre de manière délibérée et organisée le rationnement des services essentiels auprès des personnes âgées et vulnérables dans l'objectif de maximiser ses profits, est intolérable.

Il est évident que le Département, comme il le fait déjà régulièrement, assumera sa part dans la mise en œuvre de contrôles auprès des Ehpads, publics et privés.

Je vous informe que des contrôles sont actuellement effectués dans plusieurs établissements de manière conjointe avec l'ARS.

A la demande de la Présidente Borderie, à la suite de mon propos et après les débats introductifs, un point sur ce sujet vous sera présenté sous forme d'un diaporama bref mais détaillé.

L'actualité, c'est aussi et bien évidemment le dossier GPSO qui s'est à nouveau invité dans le débat à la suite de la polémique provoquée par le Premier ministre.

La Présidente s'est largement exprimée sur le sujet et sa position, ainsi que celle de la majorité est constante, cohérente, fondée et légitime.

Pour mémoire, l'Assemblée départementale s'est prononcée contre le dernier financement du projet GPSO à l'unanimité le 22 octobre dernier, reprenant ainsi les engagements de campagne portés devant les électeurs par l'ensemble des groupes politiques durant les élections cantonales.

Nous avons depuis évoqué le sujet à plusieurs reprises, le 26 novembre en session puis le 28 janvier dernier en CP.

Ces 15 derniers jours, la Présidente a reçu Jean Dionis du Séjour à sa demande pour lui rappeler la position prise par le Conseil départemental. Elle a également, toujours à leur demande, rencontré les responsables de la CCI et de la Chambre des Métiers pour évoquer ce dossier et n'a pas manqué de répondre à leur lettre ouverte dont la tonalité et la temporalité interrogent.

Enfin elle s'est entretenue avec le Préfet coordonnateur Guyot ainsi qu'avec Alain Rousset.

Vous le voyez, nous sommes ouverts au dialogue, mais fermes sur notre position ; position que nous avons actée à l'unanimité dans cet hémicycle le 22 octobre dernier. Je ne peux mieux la résumer qu'en utilisant vos propres termes Monsieur CHOLLET : *« je peux vous dire de façon claire que le Département ne consacra pas 1 euro à la ligne LGV Bordeaux-Toulouse qui doit être sur un autre financement, qui doit être un financement d'Etat, d'Europe et également des métropoles ».*

C'est très exactement ce que vous avez déclaré lors du débat télévisuel organisé entre les représentants des candidats aux élections cantonales par France 3 le 14 juin 2021. En ce qui concerne la majorité départementale, nous n'avons pas changé d'avis car c'est une position de bon sens, partagée par une large majorité de nos concitoyens.

Nous sommes en outre intimement persuadés que la gare de Sainte-Colombe se fera dans tous les cas.

Elle se fera parce que les gares de Poitiers et d'Angoulême ont été réalisées sans les 103 millions d'euros demandés à la Région Poitou-Charentes. Elle se fera parce que la LGV Tour-Bordeaux s'est faite sans les participations de 6 départements d'Occitanie et de 2 départements de Nouvelle-Aquitaine. Elle se fera parce que la SNCF a besoin des clients des agglomérations agenaise et gersoise pour équilibrer son modèle économique.

Elle se fera car supprimer le projet de création d'une gare en Agenais fragiliserait grandement la Déclaration d'Utilité Publique et les actes juridiques s'y rattachant et nous savons tous pertinemment que plusieurs associations et particuliers s'engouffreraient dans cette brèche.

Financièrement, notre département a déjà payé son dû au projet Sud Europe Atlantique qui, je le rappelle, est un projet global visant à relier Paris à Toulouse d'une part et au Pays Basque d'autre part.

Si l'on additionne les 35 millions d'euros payés par le Département pour Tours-Bordeaux, les 30 millions de taxation spéciale payée par les entreprises et les contribuables lot-et-garonnais et les 28 millions d'euros déboursés par l'Agglomération d'Agen, on atteint 93 millions d'euros pour financer cette LGV dans sa globalité. C'est loin d'être anecdotique sauf à prendre le contribuable pour une vache à lait ; ce que nous nous garderons bien de faire conformément à nos engagements.

Enfin, la gare en Agenais verra le jour, confortée par le bouclage du financement par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a voté lundi dernier une avance de 225,60 millions d'euros pour sécuriser le plan de financement de la LGV.

Je salue cette décision en apportant néanmoins deux précisions importantes:

- la première c'est que la Région ne se substitue pas aux 3 collectivités de Nouvelle-Aquitaine qui ont souverainement décidé de ne pas contribuer à ce projet ainsi qu'à toutes les autres qui ont fait évoluer à la baisse leur contribution initiale. Elle se substitue en réalité à l'État dont la contribution à un projet national et européen, seulement 40 %, est tout simplement scandaleuse !

- la seconde, c'est la possibilité donnée par l'État à la Région de se rembourser par un mécanisme de retour à meilleur fortune. Selon les éléments transmis au Président Rousset par l'État, la Région pourrait bénéficier d'une intervention plus importante de l'Europe dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui pourrait s'élever à 30 % au lieu des 20 % initialement envisagés, d'une partie des recettes issus d'excédents de péages ferroviaires, enfin d'une accélération du calendrier de mise en œuvre de la branche vers Dax qui permettrait de réaliser d'importantes économies sur le cout des travaux.

Selon l'État, ces recettes jusque-là jamais évoquées et jamais prises en compte dans le plan de financement pourraient s'élever à près de 900 millions d'euros !

900 millions, à mettre en perspective avec les 53 millions d'euros demandés au Département de Lot-et-Garonne. En quelques semaines à peine et parce que quelques collectivités ont refusé de se plier aux injonctions du Premier Ministre, le Gouvernement aurait trouvé 900 millions d'euros supplémentaires tombés du ciel pour financer le projet ?

Quelle illustration éclatante du caractère précipité et objectivement incohérent et incomplet de ce plan de financement que l'État a voulu imposer aux collectivités dans l'urgence, à quelques mois des échéances électorales.

Mes chers collègues, l'absence de contribution supplémentaire du Conseil départemental à la ligne Paris-Toulouse permettra à notre collectivité de se focaliser sur ses propres compétences notamment en matière de voiries. A ce titre il est bon de voir qu'en politique, la constance, la détermination lorsqu'elles s'appuient sur des motifs légitimes, sont encore payantes !

Nous pourrons ainsi aborder avec responsabilité l'élaboration du schéma des routes du quotidien et de la mobilité.

Nous pourrons également accompagner financièrement le lancement des travaux du barreau de Camelat et de l'aménagement de la RN21, tronçon La Croix Blanche//Monbalen s'ils venaient à débuter en même temps, hypothèse qui semble se vérifier.

C'est un engagement historique du Département pour contribuer au désenclavement de nos territoires et nous entendons bien le tenir.

Quelques mots également sur l'appel solennel des élus lot-et-garonnais aux candidats aux élections présidentielle et législatives que la Présidente a initié il y a quelques semaines.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons réussi à fédérer l'ensemble des associations d'élus lot-et-garonnaises et EPCI, aussi bien rurales qu'agglomérations, pour signer aux côtés du Département un texte proposant 13 mesures fortes et concrètes pour contribuer à endiguer le fléau de la désertification rurale !

Une motion de soutien à cet appel vous sera soumise après nos échanges sur le ROB et nous pourrions approfondir le sujet.

Quelques mots enfin sur le Rapport d'Orientations Budgétaires à proprement parler. Il faut le dire dès aujourd'hui, le budget que nous vous présenterons pour 2022 sera celui des engagements pris – pris et tenus - devant les Lot-et-Garonnais.

Avec ce ROB, notre ambition est d'être au service de tous les Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie en s'appuyant sur 3 axes :

- Le renforcement des solidarités du quotidien
- L'affirmation de notre mission de 1er aménageur de proximité
- Et notre capacité à relever le défi des grandes transitions écologique, économique et sociale

Renforcer la coopération et la cohésion sur le territoire signifie accompagner les jeunes et leurs familles, œuvrer pour une société plus inclusive, valoriser et potentialiser les richesses de notre territoire rural et garantir un égal accès pour tous les Lot-et-Garonnais à un service public de qualité et de proximité.

Dans ce but, nous poursuivrons la baisse du prix des repas pour les collégiens pour atteindre le prix unique de 2€ par repas et nous proposerons un accompagnement aux collégiens pour soutenir leur scolarité et lutter contre le décrochage scolaire. Toujours sur le même thème, nous continuons la mise en œuvre du plan collège et de nombreuses opérations débiteront en 2022 pour un montant de près de 8 millions d'euros.

Agir pour développer les solidarités du quotidien, c'est aussi œuvrer pour une société plus inclusive. Cela passe clairement par une revalorisation des métiers de l'aide à domicile et je veux ici rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui travaillent, souvent dans des conditions difficiles, pour prendre soin des aînés et des personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans le courant de l'année, nous poursuivrons notre effort en faveur des salaires, mais aussi la formation des professionnels. Pour ce faire, nous travaillerons avec tous les acteurs et en particulier avec le gérontopole de Nouvelle-Aquitaine avec lequel nous avons conventionné.

Nous continuerons également à développer de nouvelles formes d'habitat partagé en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. C'est un engagement que nous avons pris et les premiers retours que nous avons de la structure ouverte à Laroque Timbaut le 1er décembre dernier sont très positifs.

Enfin, comme je le disais en introduction, nous allons renforcer les contrôles des établissements car la qualité de l'accueil des personnes vulnérable constitue une priorité absolue de la collectivité. Une attention particulière sera portée au secteur de la protection de l'enfance qui connaît des problématiques très spécifiques.

Vous le savez, la Présidente a souhaité accentuer nos efforts en faveur de l'insertion des personnes en difficulté. Nous devons en effet rester très vigilants dans le contexte de sortie de crise sanitaire pour veiller à ne laisser personne sur le bord du chemin à l'heure de la reprise. Tous les leviers dont nous disposons à commencer par le plan de lutte contre la pauvreté seront activés en ce sens.

L'insertion passe aussi par l'inclusion numérique et c'est pourquoi, les actions engagées en 2020 seront confortées avec notamment la montée en puissance du réseau des conseillers numériques et avec la reconduction du Pass Numérique dont nous maîtrisons le reste à charge grâce à l'intervention du fonds départemental d'inclusion numérique et de l'Etat.

Le second axe, c'est celui de l'aménagement de proximité. Le Département est le premier investisseur public en Lot-et-Garonne. Il est aussi le premier aménageur du territoire au service des Lot-et-Garonnais.

En cela, nous avons fait des routes et des déplacements du quotidien une priorité assumée. Dans le cadre du plan que nous avons voté le 26 novembre dernier, l'année qui s'ouvre sera consacrée à la programmation à 10 ans des actions à mener. Nous les co-construirons avec l'ensemble des socioprofessionnels et des usagers pour répondre du mieux possible aux attentes exprimées localement.

Sur le volet des infrastructures, le numérique restera au cœur de notre politique avec l'objectif de continuer à améliorer les réseaux existants, d'accélérer le déploiement de la fibre optique et de contribuer à une meilleure couverture en téléphonie mobile. Concernant le numérique, le rythme du déploiement est resté soutenu et nous atteindrons notre objectif des 100% des foyers éligibles en 2024 comme nous nous y étions engagés.

Aménager le territoire, ce n'est pas seulement investir dans les équipements structurants, c'est aussi garantir à tous l'accès à des services publics de proximité et de qualité.

En la matière, je l'ai dit, nous prenons le leadership sur le dossier de la démographie médicale. En attendant la prise de décisions nécessaires et attendues au niveau national, nos régimes d'aides évolueront pour les faire correspondre aux nouveaux enjeux et pour mieux soutenir certaines initiatives locales novatrices. Pour avancer vite et fort, Sophie BORDERIE présidera le 25 février prochain une Conférence des territoires spécifiquement consacrée au dossier de la santé. Nous prenons nos responsabilités, mais nous attendons que l'Etat en fasse de même.

Cette année 2022 verra également la poursuite ou l'achèvement d'actions fortes pour offrir des services publics partout et pour tous les Lot-et-Garonnais : c'est la montée en puissance du réseau des tiers lieux avec le soutien du département, c'est aussi l'achèvement du déploiement des France Services, c'est enfin la poursuite du plan de modernisation des gendarmeries de la modernisation des centres d'incendie et de secours.

Nous mènerons cette année un projet ambitieux autour de la lecture publique pour offrir de nouvelles opportunités aux bibliothèques et aux médiathèques du département.

Le 3ème axe, c'est celui des transitions écologique, économique et sociale.

Plusieurs dossiers d'importance feront l'objet de réflexions et de propositions dès le budget primitif 2022. Bien sûr, nous nous appuierons sur la feuille de route tracée par la MIETEE pour accélérer la transition écologique et énergétique.

Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable qui nous sera présenté dans quelques instants par Sophie GARGOWITSCH. Il rend compte du travail accompli et c'est un outil indispensable pour le suivi des actions que nous menons.

Notre plan départemental de l'Habitat sera révisé pour s'adapter aux enjeux de la transition écologique et énergétique, mais au-delà, toutes nos politiques seront concernées par le virage de la transition.

Nous reviendrons sur l'ensemble des mesures lors de la présentation du budget 2022, mais notre détermination est totale au regard de l'importance des enjeux.

Nous sommes confortés sur ces choix comme sur d'autres par le Conseil Consultatif Citoyen qui dans son avis sur le ROB 2022 souligne, je le cite : « *Réinventer nos modes de production et de consommation et contribuer à l'émergence de nouveaux modèles économiques doit être la priorité dans toutes prises de décision* ».

Je tiens à remercier et saluer une fois de plus la qualité du travail de fond du Conseil Consultatif Citoyen qui démontre bien que la démocratie participative n'est pas un gadget mais un outil efficace de revitalisation de notre démocratie.

Mes chers collègues,

La réalisation de cette feuille de route, de ces projets, n'est possible que parce que nous parvenons à maintenir de bons ratios de gestion. Nos investissements restent soutenus et conformes au plan pluriannuel avec un volume de 72 millions d'euros, chiffre exceptionnel rarement atteint, tandis que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement grâce à des mesures novatrices d'optimisation de notre gestion.

L'encours de la dette départementale continue de baisser et nous préservons ainsi notre capacité de désendettement très en-deçà du seuil d'alerte des 10 ans.

Au total, le budget départemental devrait s'élever à 462,2 millions d'euros. Il traduit notre ambition pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais.

Mais attention ! La situation reste incertaine et il est de notre responsabilité de ne pas « cramer la caisse ».

Personne ne peut garantir le maintien des DMTO à ce niveau, et au contraire, il semblerait que l'on commence à anticiper un revirement de conjoncture.

De même, personne ne peut garantir la stabilisation des dépenses sociales obligatoires qui, je le rappelle constituent le tiers de la légère progression des dépenses de fonctionnement observée cette année.

Enfin, aucun doute que le « quoi qu'il en coûte » mis en œuvre par le Gouvernement a déjà et aura encore plus demain un prix à payer !

Le ou la nouvelle Présidente de la République et son gouvernement risquent d'appeler les collectivités à l'aide pour éponger le déficit et la dette colossale que le rebond de la croissance ne suffira pas à compenser.

Voilà ! Ambition assumée, mais vigilance raisonnée seront les qualificatifs de notre budget 2022.

Je vous remercie pour votre attention et avant de donner la parole à Christian DEZALOS pour une présentation détaillée de ce rapport des Orientations Budgétaires.